

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Communal

VILLE DE WAVRE



Séance du 19 décembre 2017

Présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre en titre,
Mme F. PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction-
Présidente,
Mmes A. MASSON, C. HERMAL, ~~MM. F. QUIBUS~~, L. GILLARD, Mme E.
MONFILS-OPALFVENS, M. J.-P. HANNON, Echevins
Mmes N. DEMORTIER, A.-M. BACCUS, ~~P. NEWMAN~~, MM. B. THOREAU,
M. DELABY, ~~M. NASSIRI~~, V. HOANG, P. BRASSEUR, R. WILLEMS, Mme S.
TOUSSAINT, ~~M. S. CRUSNIERE~~, ~~Mme K. MICHELIS~~, MM. P. BOUCHER, B.
CORNIL, J. MARTIN, W. AGOSTI, B. VOSSE, Ph. DEFALQUE, C.
MORTIER, Ch. LEJEUNE, F. RUELLE, B. RAUCENT, Mme F. VAN LIERDE,
Conseillers communaux
Mme P. ROBERT, Directrice générale f.f.

Objet : Service Mobilité - Voiries communales - Règlement complémentaire de circulation routière - Zoning Nord - Avenue Sabin - Création d'un passage piétons

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'article 119 de la nouvelle Loi communale ;

Vu l'article 135, al. 2 de la nouvelle Loi communale, en vertu duquel la commune est garante de la Sécurité sur l'ensemble des voiries publiques ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu les articles L-1133-1 et L-1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968 et les arrêtés royaux modificatifs ;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement sur la police de la circulation routière et les arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 1976 fixant les dimensions et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création de 4 "zones 50" dans le zoning nord, approuvé par le Ministre compétent de la Région wallonne le 13 juillet 2017 ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, et plus particulièrement celle des piétons, et la fluidité du trafic avenue Sabin à Wavre ;

Considérant la nécessité de créer un passage piétons avenue Sabin, à Wavre, pour assurer la sécurité des piétons ;

Considérant que l'ensemble des mesures proposées vise à assurer plus de sécurité pour tous les usagers de la voie publique ;

D E C I D E :

A l'unanimité,

Article 1. : Un passage piétons est créé avenue Sabin à hauteur du n° 6, juste avant l'accès au parking situé à droite en venant de la chaussée des Collines.

Cette mesure sera matérialisée par les bandes de couleur blanche parallèles à l'axe de la chaussée prévues à l'article 76.3 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975.

Article 2. : Le présent règlement sera soumis par courrier recommandé en triple exemplaire à l'approbation du Ministre compétent de la Région wallonne.

Article 3. : Le présent règlement sera publié conformément à l'article L-1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 4. : Une copie de la présente délibération sera transmise au Greffe des Tribunaux de Première Instance de Nivelles et de Police de Nivelles, section de Wavre, ainsi qu'au Collège provincial de la Province du Brabant wallon.

Délibéré en séance publique, à Wavre, le 19 décembre 2017.

Par le Conseil Communal :

La Directrice générale ff

sé. Patricia ROBERT

Le Premier Echevin

Bourgmestre faisant fonction - Présidente

sé. Françoise PIGEOLET

Pour expédition conforme :

Wavre, le 1 mars 2018

La Directrice générale

Christine GODECHOUL

Le Premier Echevin

Bourgmestre faisant fonction

Françoise PIGEOLET